

Les Cahiers du GRIDAUH



Le renouvellement urbain en Europe

Sous la direction de

David Renders
Jacqueline Morand-Deviller
Thierry Tanquerel
Mircea Dutu
François PRIET

**série
Droit
comparé**

N° 27 - 2014

Pour son 9^{ème} colloque biennal, organisé à Bucarest les 20 et 21 septembre 2013, l'Association internationale de droit de l'urbanisme (AIDRU) s'est intéressé à l'important thème du renouvellement urbain.

Défini comme « une opération volontariste d'une certaine ampleur visant à transformer une zone urbaine existante », le renouvellement urbain est partout. Pour autant, est-il, dans chaque Etat, appréhendé dans les mêmes termes juridiques ?

La question impliquait que l'on s'interroge, en droit comparé, sur la notion même de renouvellement urbain, mais également sur les méthodes et les acteurs de la politique publique en cause. Elle imposait aussi d'examiner les problèmes que suscite un tel dessein en droit foncier, de même que ceux liés au financement et aux équipements des programmes, au développement durable, à la protection du patrimoine et à la protection de l'environnement ou encore à la dimension sociale d'une telle politique.

Le présent ouvrage rassemble les actes du colloque de Bucarest et comprend ainsi, outre un rapport introductif et un rapport de synthèse, différents rapports thématiques évoqués, ainsi que les diverses contributions nationales — allemande, belge, espagnole, française, grecque, italienne, portugaise, roumaine et suisse — qui en ont fourni la substance.

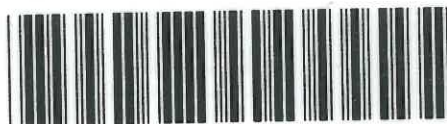
L'ouvrage est d'autant plus précieux qu'il repose sur l'analyse d'auteurs figurant parmi les meilleurs experts des droits des Etats concernés.

ISBN 9782913457263
ISSN 1291-9534

Prix : 30 €



Université Catholique de Louvain



10.735.314

DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE
L'ÉNERGIE

GRIDAUH

du Panthéon
Paris cedex 05
07 78 45
univ-paris1.fr

de l'information lég
strative
mentation Française

Tél. 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Avant-propos

Pour son 9^{ème} colloque biennal, organisé à Bucarest les 20 et 21 septembre 2013, l'Association internationale de droit de l'urbanisme (AIDRU) s'est intéressé à l'important thème du renouvellement urbain.

L'AIDRU complète ainsi l'examen des grands sujets du droit de l'urbanisme en Europe qui, au fil des années, a déjà porté sur l'articulation des règles d'occupation des sols (Nice, 1997), l'indemnisation des servitudes d'urbanisme (Toulouse, 1999), les implantations commerciales (Louvain, 2001), le rôle du juge dans l'urbanisme (Rome, 2003), le contenu des plans d'urbanisme et d'aménagement (Genève et Lausanne, 2005), l'environnement dans le droit de l'urbanisme (Paris, 2007), le risque et le droit de l'urbanisme (Thessalonique, 2009) et la contractualisation du droit de l'urbanisme (Coimbra, 2011).

Le colloque de Bucarest a été organisé conjointement avec l'Institut de recherches Juridiques « Académie Andrei Radu » de l'Académie Roumaine, l'Association roumaine du Droit et le réseau du Groupement de recherches sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH). Qu'il soit permis de remercier vivement ces organismes pour leur engagement dans l'organisation de ce colloque.

Le présent ouvrage est le fruit des travaux du colloque. Une introduction générale a pour objet de circonscrire le champ et les enjeux du renouvellement urbain. Suivent divers rapports thématiques au sujet de la notion de renouvellement urbain, des méthodes et des acteurs de la politique publique en cause, des questions foncières y afférentes, du financement et des équipements des programmes, du développement durable, de la protection du patrimoine et de la protection de l'environnement ou encore de la dimension sociale d'une telle politique. Un rapport de synthèse ponctue les rapports thématiques évoqués, en vue d'en présenter les principaux axes de réflexions.

Sont publiés, à leur suite, les neufs rapports nationaux qui ont fourni la substance des travaux thématiques et de synthèse. Dans l'ordre alphabétique, ces rapports concernent l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Roumanie et la Suisse qui, tous, évoquent l'état du droit national en cause au sujet de chacune des thématiques évoquées.

L'AIDRU tient à remercier chaleureusement les organisateurs roumains, autour du professeur Mircea Dutu, de même que les rapporteurs et tous ceux qui ont collaboré, sur les plans scientifique et pratique, à l'organisation du colloque et à la publication du présent ouvrage.

DAVID RENDERS
Secrétaire général de l'AIDRU

JACQUELINE MORAND-DEVILLER
Présidente de l'AIDRU